

# 7. AUTRES ANNEXES

## 7.10. Secteurs d'information sur les sols

**MISE À JOUR N°1**  
**Dossier approuvé**

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour

À Haguenau

Le 27/04/2026



**Le Vice-Président**  
**André ERBS**

11/12/2025 **Approbation**



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de BISCHWILLER  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne usine à gaz, 36 rue de Rohrwiller sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **BISCHWILLER** :

**Ancienne usine à gaz  
n°67SIS06304.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **BISCHWILLER**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDIRI



## Identification

---

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Identifiant             | 67SIS06304  |
| Nom usuel               | Ancienne usine à gaz  |
| Adresse                 | 36 rue de Rohrwiller  |
| Lieu-dit                |   |
| Département             | BAS-RHIN - 67   |
| Commune principale      | BISCHWILLER - 67046   |
| Caractéristiques du SIS | <p>Le site se situe dans une zone urbanisée comprenant également des activités de service. L'usine à gaz a été exploitée de 1857 à 1974. Sur cette longue période, BASIAS mentionne l'existence d'industries dans le secteur (notamment teinturerie, fonderie, station-service, serres avec cuves de fuel).</p> <p>Localement, la nappe est caractérisée par deux aquifères superposés et séparés par un horizon argileux vers 21 mètres. Elle est orientée ouest-est. Son toit se situe entre 5 et 10 mètres.</p> <p>L'usine comprenait deux gazomètres démontés à des périodes différentes (aux alentours de 1968 puis 1975 d'après les photos aériennes).</p> <p>Cette usine n'a pas été exploitée par Gaz de France et ne figure donc pas dans la liste des établissements annexée au protocole de réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz signé en avril 1996 entre Gaz de France et le ministère chargé de l'écologie.</p>   |
| Etat technique          | Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire  |
| Observations            | <p>Les usines à gaz ont été exploitées à partie du milieu du XIX° siècle jusque vers les années 1970. Environ 850 usines ont été dénombrées au niveau national. En raison des techniques standards de production de gaz mises en œuvre (pyrogénisation, épurations physique et chimique des gaz, débenzolage à partir des années 1920, le benzol, mélange de benzène, toluène et xylènes servant de substitut à l'essence) les pollutions qu'elles présentent sont bien connues.</p> <p>Dans une usine à gaz, la distillation d'une tonne de houille produisait 300 à 350 m<sup>3</sup> de gaz, 700 kg de coke, 50 à 70 kg de goudron, 150 litres d'eaux ammoniacales. Les principales substances polluantes sont le benzol, le cyanure, l'ammoniac, les goudrons de houille avec HAP, le naphthalène, les BTEX, les phénols et les crésols.</p> <p>Des études ont été réalisées au milieu des années 2010 dans le cadre d'un projet immobilier sur une zone à l'est, contiguë à l'ancienne usine à gaz ; seules quelques parcelles de la zone étudiée recoupaient le site de l'ancienne usine à gaz. Les principales anomalies identifiées sur cette zone pourraient être liées à l'ancienne usine à gaz ainsi qu'à la présence sur différentes périodes d'une chaufferie et de cuves de stockage de liquides inflammables. Sur la zone étudiée, on pouvait noter :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les sols, hormis les dépassements en métaux, trois secteurs dans les remblais, comme présentant des anomalies (hydrocarbures et HAP),</li></ul> |

- pour les eaux souterraines, la présence de COHV, (dont le trichloroéthylène) et d'hydrocarbures (pour lesquels la présence d'une cuve de carburant pourrait expliquer certains des résultats) ;
- pour les gaz du sol des traces de toluène dans l'air ambiant (montrant le faible impact des gaz du sol sur la qualité de l'air ambiant) ainsi que la présence d'hydrocarbures et de composées aromatiques volatils.

Un plan de gestion avec différentes alternatives avait été rédigé à l'issue de ces études.

Documents identifiés :

- Diagnostic complémentaire des sols. BURGEAP. 5 janvier 2012.
- Etude environnementale, 32-34 route de Rohrwiller à Bischwiller. ANTEAGROUP. Décembre 2015.
- Plan de gestion et analyse résiduels des risques, 32-34 route de Rohrwiller à Bischwiller. ANTEAGROUP. Avril 2016.

## Références aux inventaires

| Organisme                      | Base           | Identifiant | Lien  |
|--------------------------------|----------------|-------------|---|
| Etablissement public<br>- BRGM | Base<br>BASIAS | ALS6701945  | <a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6701945">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6701945</a> |

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Toutes les usines à gaz seront répertoriées SIS au niveau national.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1057587.0 , 6862680.0 (Lambert 93)

Superficie totale 23667 m<sup>2</sup>

Perimètre total 882 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du  
parcellaire

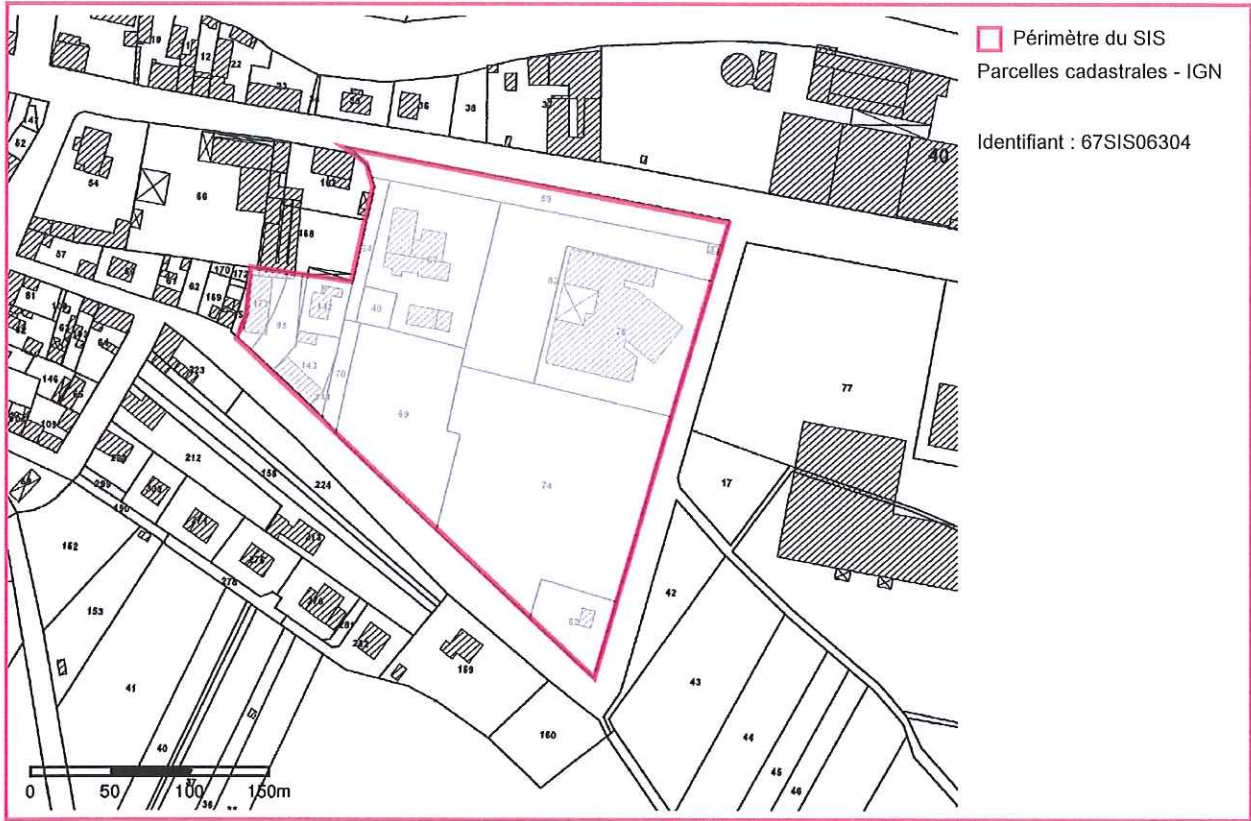
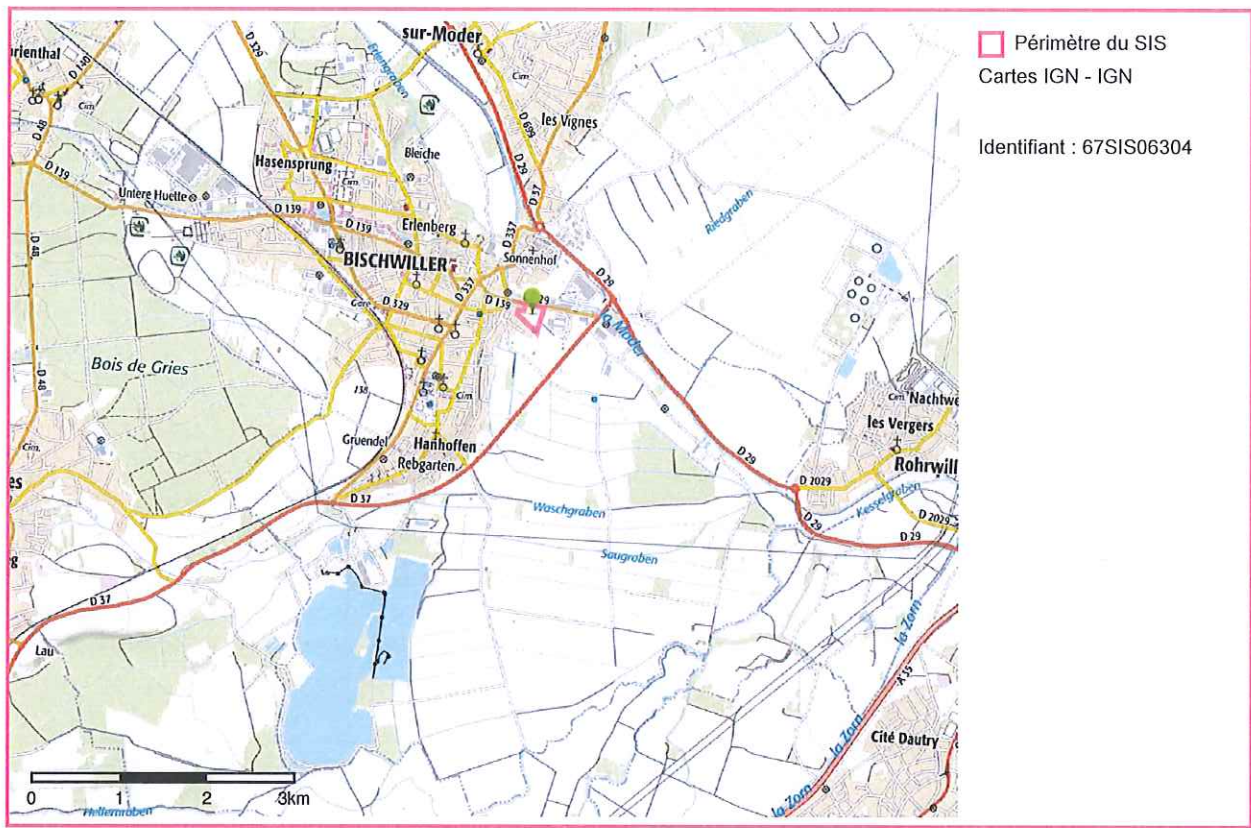
| Commune     | Section | Parcelle | Date génération |
|-------------|---------|----------|-----------------|
| BISCHWILLER | 12      | 59       | 03/01/2018      |
| BISCHWILLER | 12      | 40       | 03/01/2018      |
| BISCHWILLER | 12      | 82       | 03/01/2018      |
| BISCHWILLER | 12      | 67       | 03/01/2018      |
| BISCHWILLER | 12      | 64       | 03/01/2018      |
| BISCHWILLER | 13      | 173      | 03/01/2018      |
| BISCHWILLER | 13      | 142      | 03/01/2018      |
| BISCHWILLER | 12      | 62       | 03/01/2018      |
| BISCHWILLER | 12      | 69       | 03/01/2018      |

|             |    |     |            |
|-------------|----|-----|------------|
| BISCHWILLER | 12 | 76  | 03/01/2018 |
| BISCHWILLER | 12 | 74  | 03/01/2018 |
| BISCHWILLER | 12 | 70  | 03/01/2018 |
| BISCHWILLER | 13 | 95  | 03/01/2018 |
| BISCHWILLER | 13 | 143 | 03/01/2018 |
| BISCHWILLER | 13 | 144 | 03/01/2018 |
| BISCHWILLER | 12 | 83  | 03/01/2018 |
| BISCHWILLER | 13 | 141 | 03/01/2018 |

## Documents

| Titre   | Commentaire  | Diffusé |
|---|--|---------|
| Photos aériennes 1968 et 1971.  | Comparaison du site à trois ans d'intervalle. Extrait d'une étude.   | Oui     |
| Photo aérienne 1961.  | Septembre 1961. Les deux gazomètres sont en fonctionnement.  | Oui     |
| Sources potentielles de pollution et programme prévisionnel de recherche. | Ce plan indique les limites ouest de l'ancienne usine. Il est extrait d'une étude portant principalement sur des parcelles voisines. | Oui     |

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu { pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour

et par délégation  
 Le Secrétaire Général Adjoint  

 IDIRI

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 19 0 JAN, 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de OHLUNGEN  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Forage fuyard 3349 (Pechelbronn), Dans un champ de maïs à l'est d'Ohlungen sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **OHLUNGEN** :

**Forage fuyard 3349 (Pechelbronn)  
n°67SIS06819.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **OHLUNGEN**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

  
Nadia IDIRI



## Identification

---

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Identifiant             | 67SIS06819  |
| Nom usuel               | Forage fuyard 3349 (Pechelbronn)  |
| Adresse                 | Dans un champ de maïs à l'est d'Ohlungen  |
| Lieu-dit                |   |
| Département             | BAS-RHIN - 67   |
| Commune principale      | OHLUNGEN - 67359  |
| Caractéristiques du SIS | Date du forage : 1931<br>Diamètre : 180 mm tubage intérieur / 330 mm tubage extérieur<br>Longueur : 555.2 m<br>Profondeur de la tête de forage : 0.9 m<br>Tubage : intérieur et extérieur métalliques   |
|                         | Traitement par virole béton le 10/01/2003, nouvelle mise en sécurité par le DPSM fin 2013 - début 2014 (installation d'un séparateur d'hydrocarbure déporté).   |
| Etat technique          | Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)  |
| Observations            | Le site ne fait pas l'objet de SUP.<br><br>Émissions récentes constatées : pétrole + eau + gaz (2002)<br><br>Forage fuyard surveillé en application de l'Arrêté Ministériel fixant la liste des installations gérées par le BRGM au titre des 9 et 10 de l'article 1er du décret n°59-1205 du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du BRGM (AM revu annuellement).<br><br>Étude BRGM-ALS/NT03N01 et BRGM/RP-63764-FR |

## Références aux inventaires

---

### Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

### Caractéristiques géométriques générales

---

|                          |                                    |
|--------------------------|------------------------------------|
| Coordonnées du centroïde | 1045713.0 , 6867055.0 (Lambert 93) |
| Superficie totale        | 84 m <sup>2</sup>                  |
| Perimètre total          | 47 m                               |

## Liste parcellaire cadastral

---

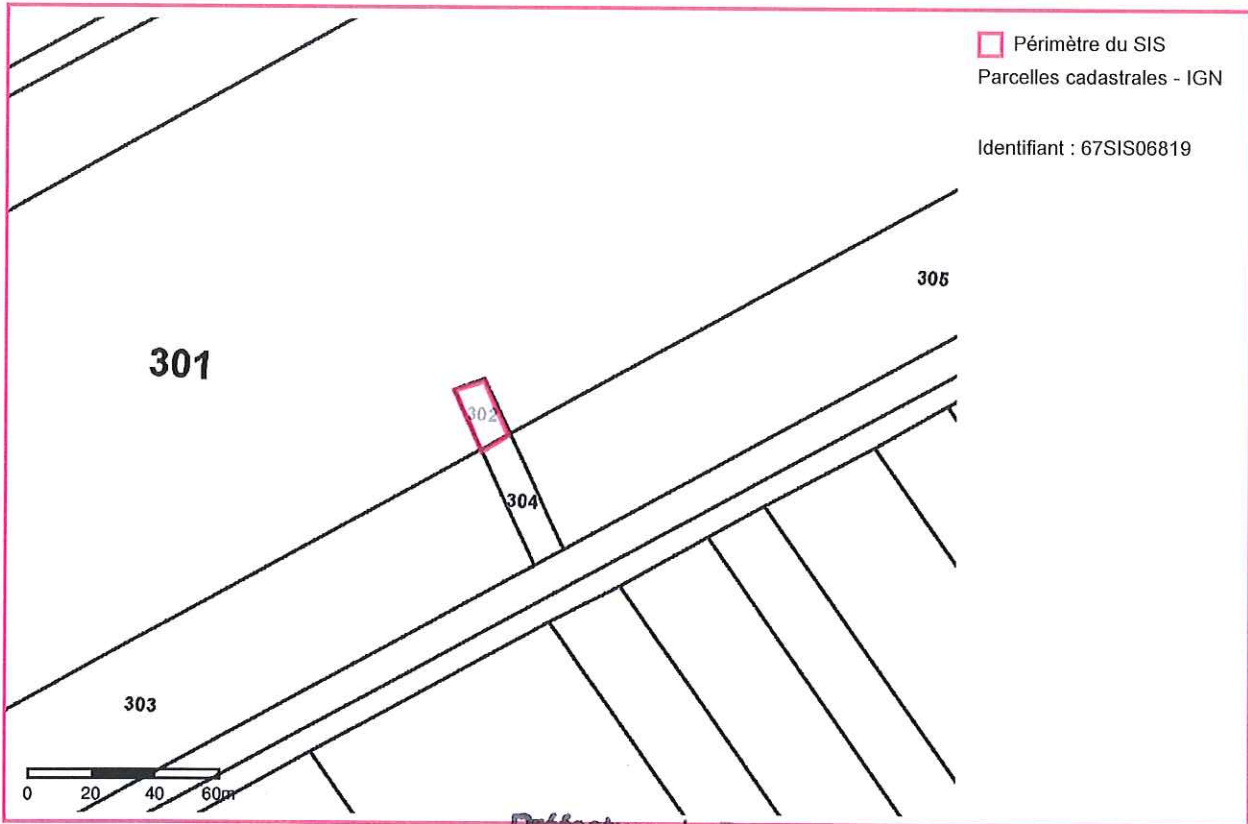
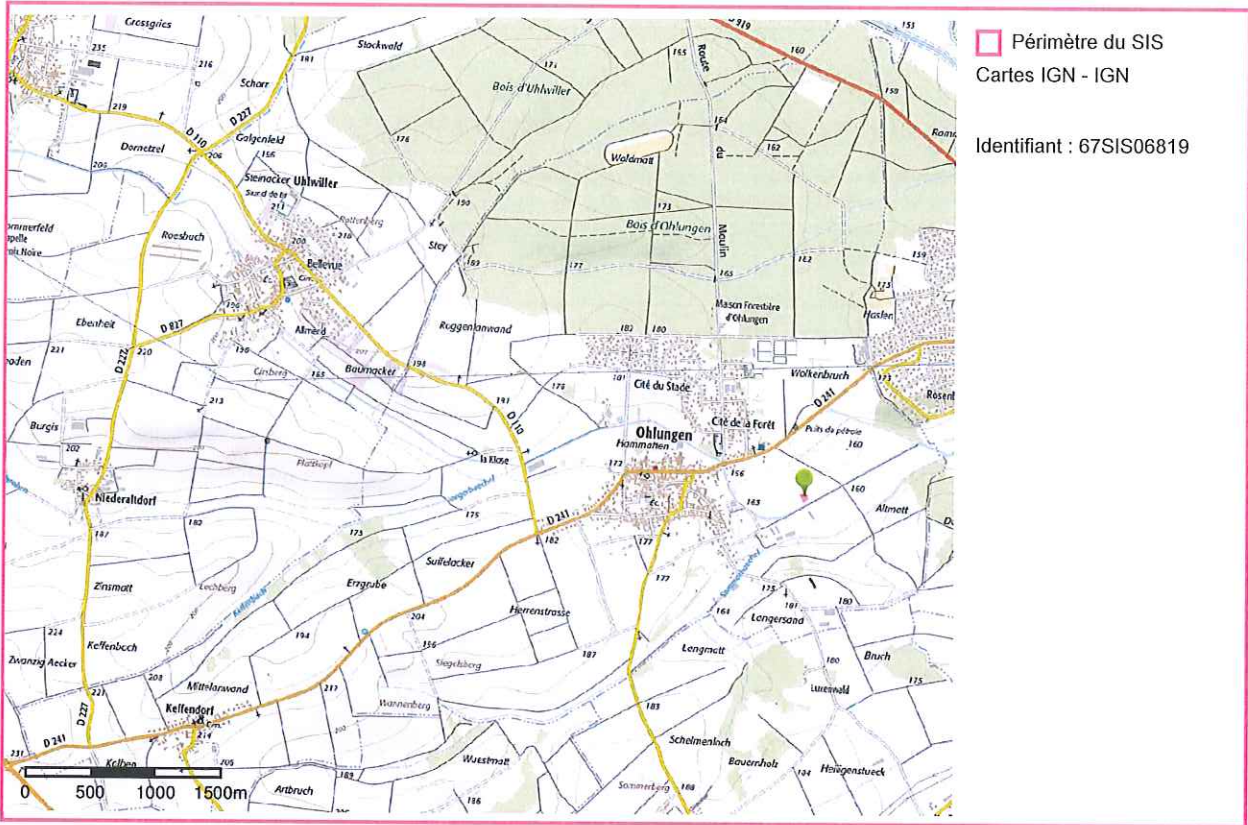
Date de vérification du  
parcellaire

| Commune  | Section | Parcelle | Date génération |
|----------|---------|----------|-----------------|
| OHLUNGEN | 40      | 302      | 27/02/2018      |

## Documents

---

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

Vu { pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour



Préfet et par délégation  
Nadia IDIRI  
Adjointe

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN, 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de OHLUNGEN  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Forage fuyard 3517 (Pechelbronn), Dans un champ de maïs à l'est d'Ohlungen sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **OHLUNGEN** :

**Forage fuyard 3517 (Pechelbronn)  
n°67SIS06832.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **OHLUNGEN**.

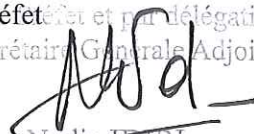
Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN, 2019

Le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe



Nadia IDIRI



## Identification

---

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Identifiant             | 67SIS06832  |
| Nom usuel               | Forage fuyard 3517 (Pechelbronn)  |
| Adresse                 | Dans un champ de maïs à l'est d'Ohlungen  |
| Lieu-dit                |   |
| Département             | BAS-RHIN - 67   |
| Commune principale      | OHLUNGEN - 67359  |
| Caractéristiques du SIS | Date de forage : 1932 - 1933<br>Diamètre : 190 mm tubage intérieur / 270 mm tubage externe<br>Longueur : 560 m<br>Profondeur de la tête de puits : 0.80m<br>Tubages : tubage intérieur + extérieur métalliques  |
|                         | Traitement par virole (10/01/2003)  |
| Etat technique          | Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)  |
| Observations            | Le site ne fait pas l'objet de SUP.<br><br>Émissions pétrole + eau + gaz (2001)<br>Localisation des émissions : espace entre les tubages.<br><br>Forage fuyard surveillé en application de l'Arrêté Ministériel fixant la liste des installations gérées par le BRGM au titre des 9 et 10 de l'article 1er du décret n°59-1205 du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du BRGM (AM revu annuellement).<br><br>Étude BRGM-ALS/NT03N01 |

## Références aux inventaires

---

### Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

### Caractéristiques géométriques générales

---

|                          |                                    |
|--------------------------|------------------------------------|
| Coordonnées du centroïde | 1045827.0 , 6867248.0 (Lambert 93) |
| Superficie totale        | 59 m <sup>2</sup>                  |
| Perimètre total          | 38 m                               |

## Liste parcellaire cadastral

---

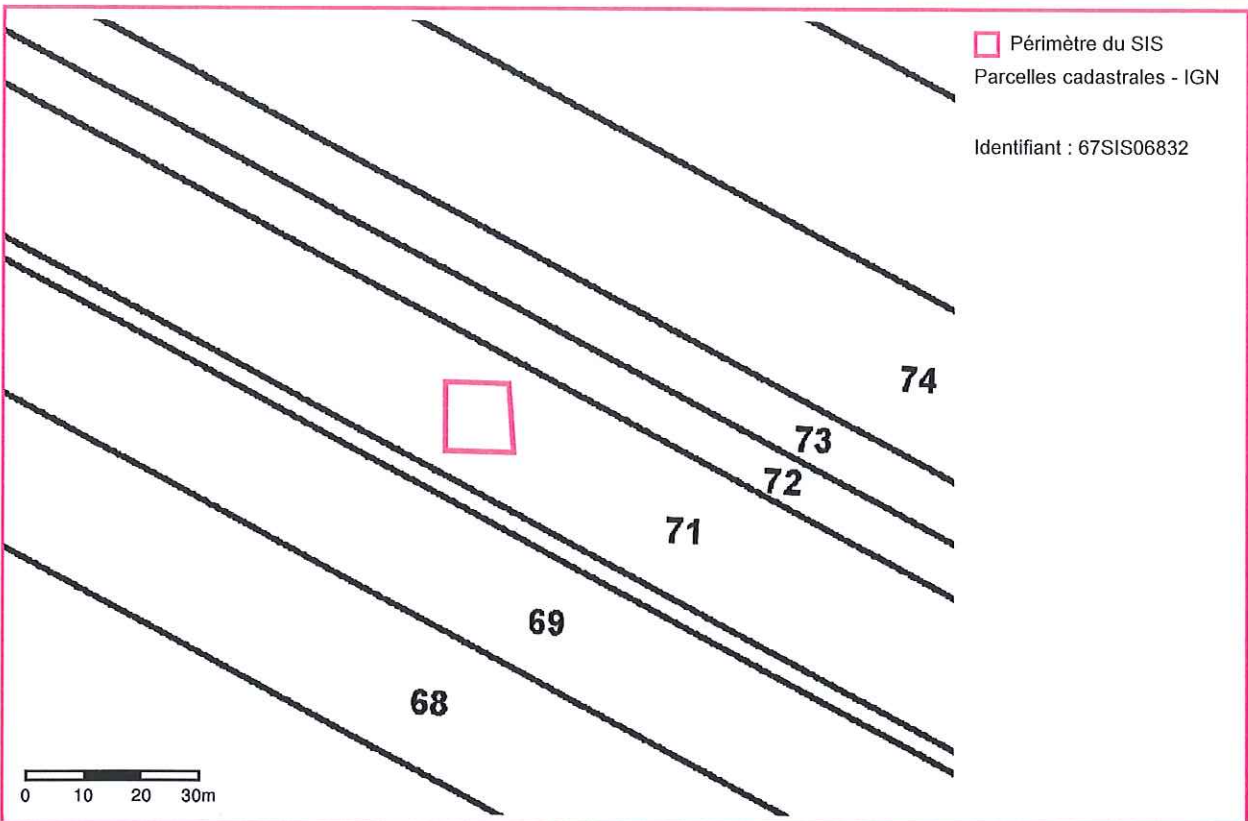
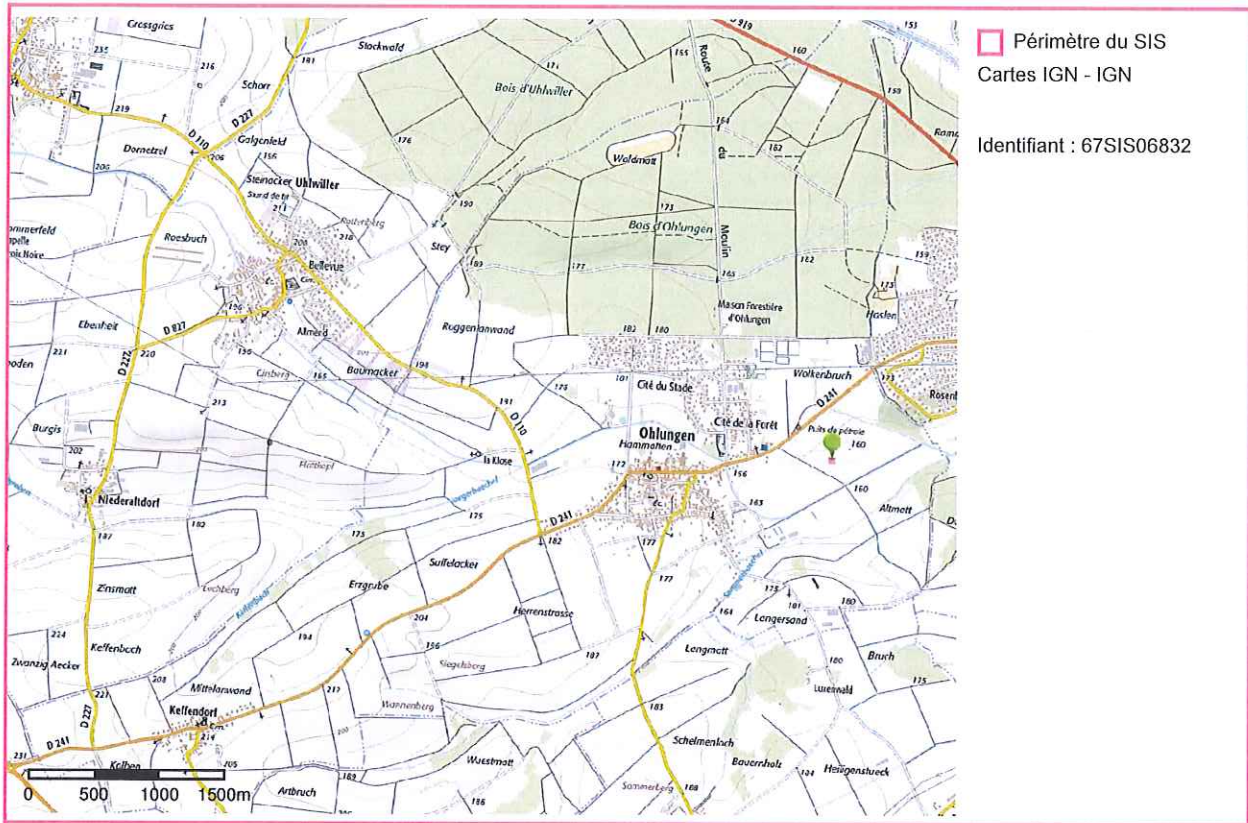
Date de vérification du  
parcellaire

| Commune  | Section | Parcelle | Date génération |
|----------|---------|----------|-----------------|
| OHLUNGEN | 40      | 71       | 27/02/2018      |

Documents

---

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

v u { pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjointe



*[Handwritten signature]*



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de HAGUENAU  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site EMFI, 14 rue de la ferme Claus sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **HAGUENAU** :

**EMFI**  
**n°67SIS06505.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **HAGUENAU**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet en délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

  
Nadia IDIRI



## Identification

---

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Identifiant             | 67SIS06505  |
| Nom usuel               | EMFI  |
| Adresse                 | 14 rue de la ferme Claus  |
| Lieu-dit                |   |
| Département             | BAS-RHIN - 67   |
| Commune principale      | HAGUENAU - 67180  |
| Caractéristiques du SIS | <p>Activités de production de colles exercées sur le site depuis 1957 et arrêtées le 31 décembre 2004.</p> <p>Le site est situé en aval du site Schaeffler (anciennement INA), ce dernier étant également à l'origine d'une pollution des eaux souterraines par des solvants chlorés.</p> <p>Un arrêté municipal du 14 décembre 2005 a restreint l'usage des eaux souterraines en aval du site Schaeffler jusqu'à la Moder. Il englobe donc une partie du site EMFI. Des puits privés avaient été identifiés dans ce secteur (zone d'habitation pavillonnaire, prés).</p>   |
| Etat technique          | Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre  |
| Observations            | <p>Une pollution des eaux souterraines par des substances chlorées et du toluène est observée au droit du site. Elle s'étend en aval de ce dernier pour ce qui concerne les chlorés uniquement. Une partie de ces substances (tétrachloroéthylène, trichloroéthylène et leurs produits de dégradation) provient du site voisin Schaeffler France situé en amont hydraulique.</p> <p>Les autres substances chlorées observées dans les eaux souterraines sont le 1,1,1 trichloroéthane et surtout le 1,1 dichloroéthane. Le trichloroéthane a été employé sur le site EMFI et le 1,1 dichloroéthane est un produit de dégradation de ce dernier.</p> <p>Suite à un diagnostic de sol effectué par Ate-Geoclean en décembre 2002, l'exploitant a conduit les travaux suivants en 2004. Une zone polluée par des hydrocarbures gazeux de type solvant/essence a fait l'objet d'un traitement par venting.</p> <p>La réalisation d'un diagnostic approfondi a été prescrit par arrêté du 28 juin 2005. L'exploitant a conduit des travaux d'enlèvement de 8,64 tonnes de terres polluées en 2007.</p> <p>Les bâtiments du site ont été démolis au cours de l'été 2016, la démolition des dalles et les contrôles des sols effectués sous ces dalles ont montrés des teneurs en polluants faibles, cette démolition n'a pas entraînée de remobilisation des polluants dans la nappe.</p> <p>La surveillance des eaux souterraines est poursuivie notamment pour évaluer l'impact des travaux sur les eaux.</p> |

## Références aux inventaires

| Organisme                   | Base        | Identifiant | Lien  |
|-----------------------------|-------------|-------------|---|
| Administration - DREAL      | Base BASOL  | 67.0136     | <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0136">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0136</a> |
| Etablissement public - BRGM | Base BASIAS | ALS6702626  | <a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6702626">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6702626</a>   |

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1049413.0 , 6868682.0 (Lambert 93)

Superficie totale 32683 m<sup>2</sup>

Perimètre total 4214 m

## Liste parcellaire cadastral

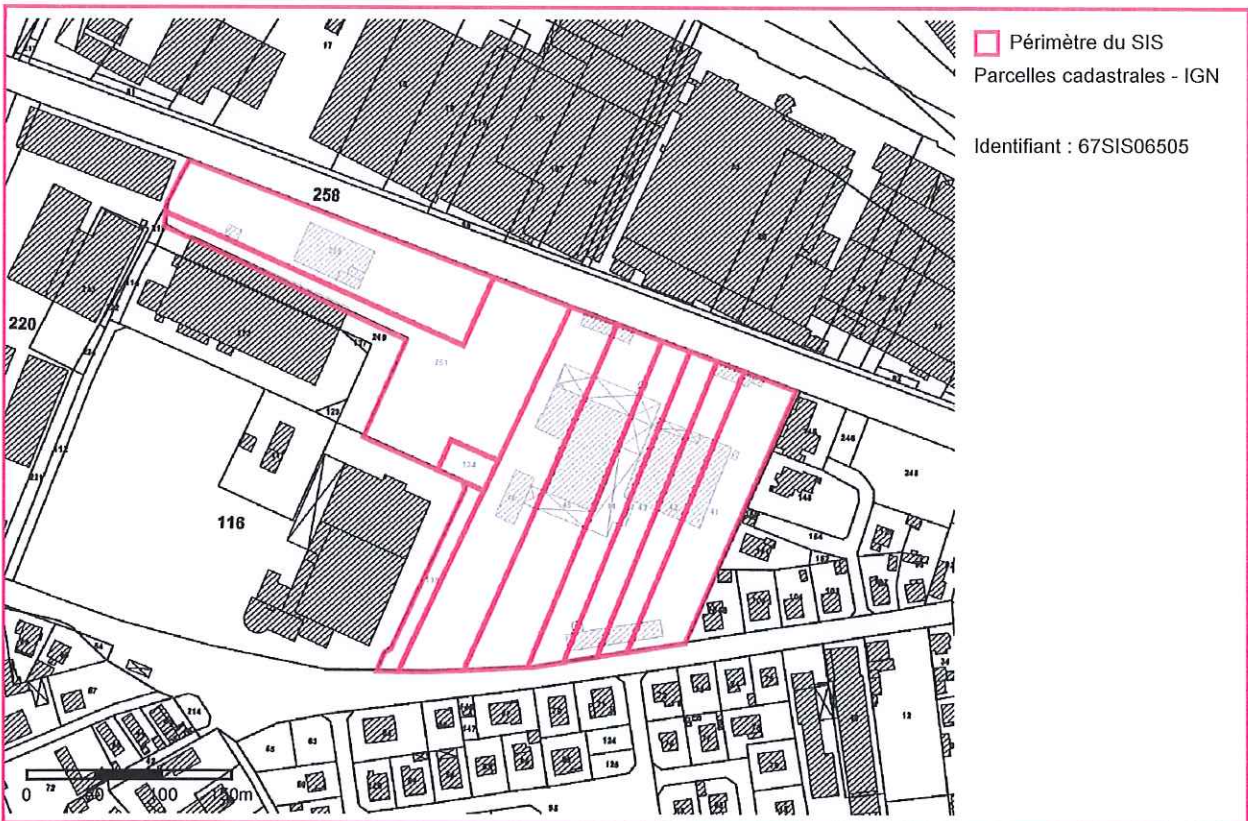
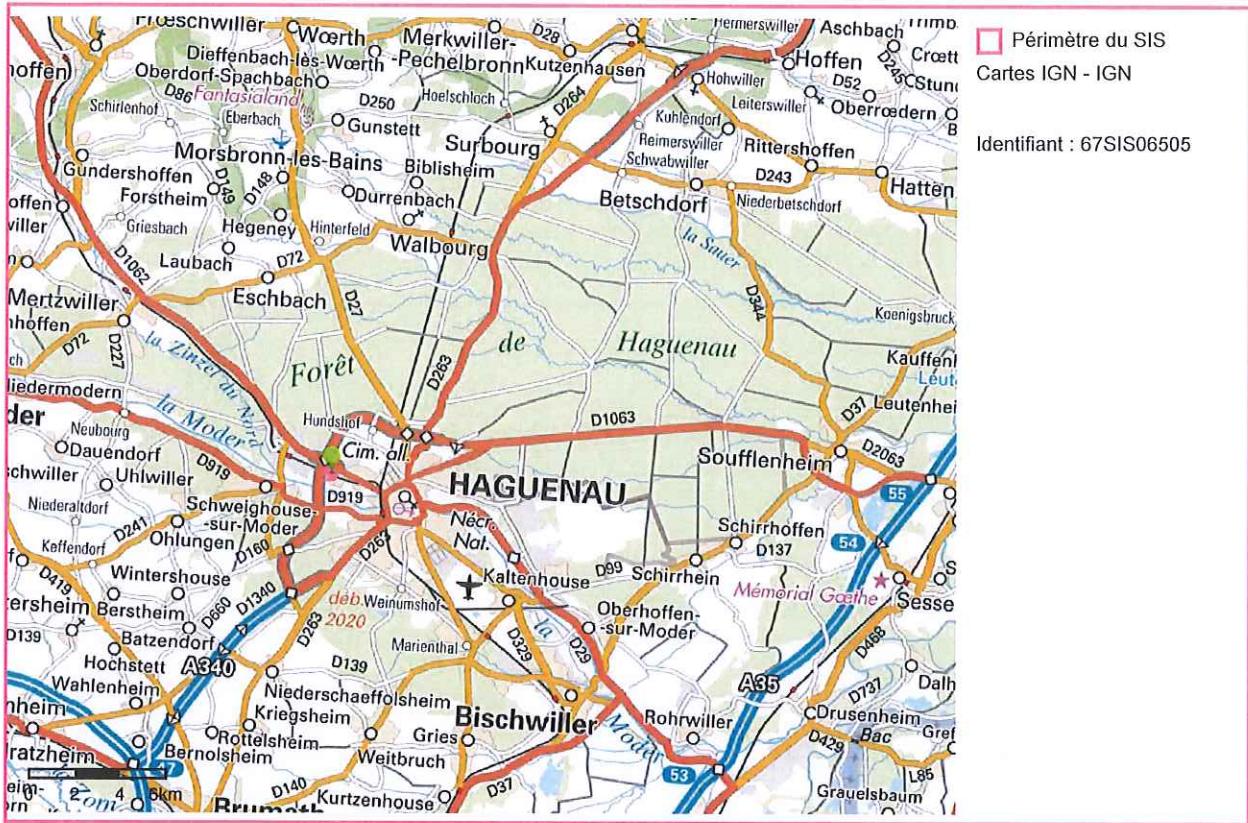
Date de vérification du parcellaire

| Commune  | Section | Parcelle | Date génération |
|----------|---------|----------|-----------------|
| HAGUENAU | NP      | 41       | 18/08/2012      |
| HAGUENAU | NP      | 42       | 18/08/2012      |
| HAGUENAU | NP      | 43       | 18/08/2012      |
| HAGUENAU | NP      | 44       | 18/08/2012      |
| HAGUENAU | NP      | 45       | 18/08/2012      |
| HAGUENAU | NP      | 46       | 18/08/2012      |
| HAGUENAU | NP      | 118      | 18/08/2012      |
| HAGUENAU | NP      | 124      | 18/08/2012      |
| HAGUENAU | NP      | 256      | 18/08/2012      |
| HAGUENAU | NP      | 261      | 18/08/2012      |

## Documents

| Titre                | Commentaire                 | Diffusé |
|----------------------|-----------------------------|---------|
| Photo aérienne 1957. | Avril 1957. Géoportail IGN. | Oui     |
| Photo aérienne 1964. | Août 1964. Géoportail IGN.  | Oui     |

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

v u { pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour

Pour l'et par délégation  
La Préfète Générale Adjointe



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de HAGUENAU  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site Forage fuyard 1684 (Pechelbronn), Dans la partie Nord de la forêt, sur la parcelle cadastrale n°26, en bordure ouest du fossé qui longe le terrain forestier séparant les parcelles ONF n°1191 et 1192. sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **HAGUENAU** :

**Forage fuyard 1684 (Pechelbronn)  
n°67SIS06821.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

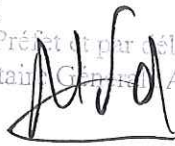
Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **HAGUENAU**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet  
Pour le Préfet et par déléguation  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Nadia IDIRI



## Identification

---

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Identifiant             | 67SIS06821   |
| Nom usuel               | Forage fuyard 1684 (Pechelbronn)   |
| Adresse                 | Dans la partie Nord de la forêt, sur la parcelle cadastrale n°26, en bordure ouest du fossé qui longe le terrain forestier séparant les parcelles ONF n°1191 et 1192.  |
| Lieu-dit                |  |
| Département             | BAS-RHIN - 67  |
| Commune principale      | HAGUENAU - 67180   |
| Caractéristiques du SIS | Date du forage : entre le 09/02/1915 et le 06/03/1915<br>Diamètre : 165 mm (tubage intérieur)<br>Longueur : 372.3 m<br>Profondeur de la tête de forage : 0.70 m<br>Tubage : Initialement, 4 tubages métalliques de longueurs différentes dont ne subsiste que le tubage inférieur.<br><br>Traitement en fin d'exploitation : bouchon de béton posé sur le tubage. Traitement provisoire par virole béton le 05/11/2002. Séparateur d'hydrocarbure mis par le DPSM en 2012. |
| Etat technique          | Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)   |
| Observations            | Le site ne fait pas l'objet de SUP.<br><br>Émissions : pétrole + eau + gaz (2001).<br><br>Forage fuyard surveillé en application de l'Arrêté Ministériel fixant la liste des installations gérées par le BRGM au titre des 9 et 10 de l'article 1er du décret n°59-1205 du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du BRGM (AM revu annuellement)<br><br>Étude BRGM-ALS/NT02N19  |

## Références aux inventaires

---

### Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

### Caractéristiques géométriques générales

---

|                          |                                    |
|--------------------------|------------------------------------|
| Coordonnées du centroïde | 1051577.0 , 6874756.0 (Lambert 93) |
| Superficie totale        | 42 m <sup>2</sup>                  |
| Perimètre total          | 32 m                               |

## Liste parcellaire cadastral

---

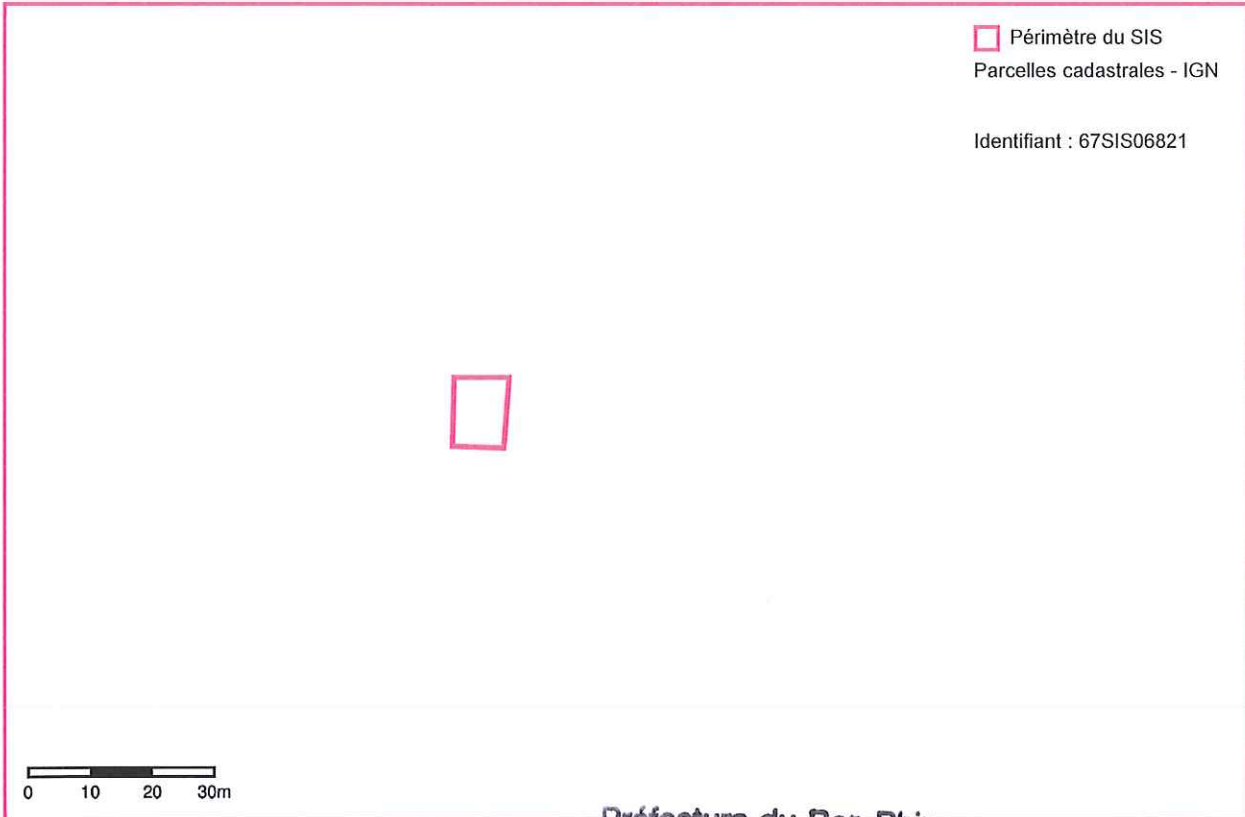
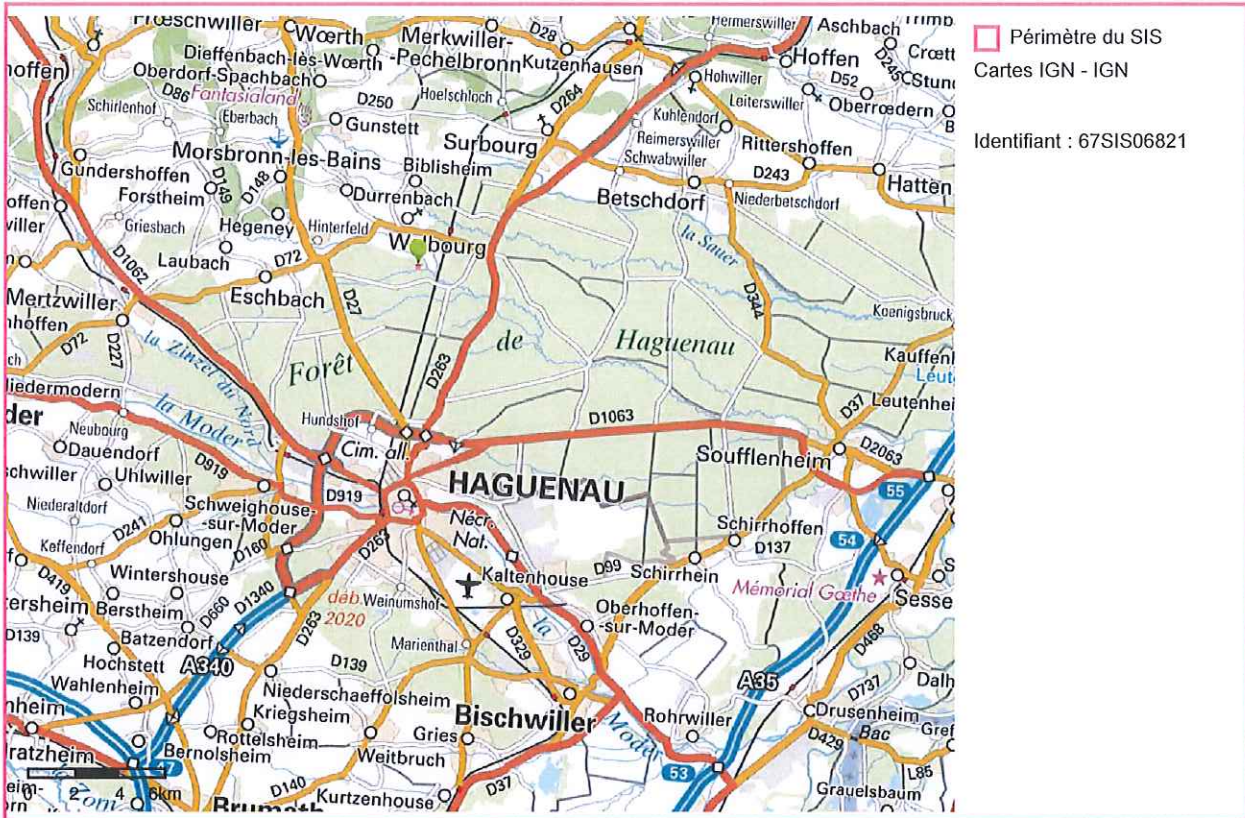
Date de vérification du  
parcellaire

| Commune  | Section | Parcelle | Date génération |
|----------|---------|----------|-----------------|
| HAGUENAU | ND      | 26       | 28/02/2018      |

Documents

---

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu { pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour



pour le Préfet et par délégation  
Adjointe  
Nadia IDIRI

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de HAGUENAU  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site TIXIT T1, 78, rue de la Ferme Falk sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **HAGUENAU** :

**TIXIT T1**  
**n°67SIS06756.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **HAGUENAU**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

  
Nadia IDIRI



## Identification

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Identifiant             | 67SIS06756  |
| Nom usuel               | TIXIT T1  |
| Adresse                 | 78, rue de la Ferme Falk  |
| Lieu-dit                |   |
| Département             | BAS-RHIN - 67   |
| Commune principale      | HAGUENAU - 67180  |
| Caractéristiques du SIS | La société TIXIT spécialisée dans la fabrication de rayonnages métalliques modulables relevait du régime de déclaration pour ses activités de découpage, poinçonnage, pliage et soudage. Le site est en exploitation depuis la fin des années 1950, la mise à l'arrêt définitif est intervenue le 15/10/2011, la production du site a été regroupée sur son autre site T2, également à Haguenau.<br>Le site est dans une zone résidentielle.  |
| Etat technique          | Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours   |
| Observations            | Pollution des sols ponctuels en hydrocarbures C10-C40, présence d'un impact léger en benzo(a)pyrène, et un impact significatif en tétrachloroéthylène (PCE) lié à la zone de dégraissage.<br>Dans les gaz du sol présence de BTEX à l'état de trace au droit de deux ouvrages, présence de COHV (tétrachloroéthylène).<br>Absence d'impact sur les eaux souterraines.<br>Etat du site permettant un usage futur comparable à celui de la dernière exploitation.<br>En cas de mise à nue du terrain, des précautions particulières sont à respecter.<br><br>Diagnostic environnemental complémentaire.Arcadis. Février 2012. |

## Références aux inventaires

| Organisme                   | Base                                 | Identifiant | Lien  |
|-----------------------------|--------------------------------------|-------------|---|
| Administration - DREAL      | Base S3IC ( Installations Classées ) | 0067.00825  |   |
| Etablissement public - BRGM | Base BASIAS                          | ALS6702617  | <a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6702617">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6702617</a> |

## Sélection du SIS

|                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| Statut                        | Consultable                         |
| Critère de sélection          | Terrains concernés à risques avérés |
| Commentaires sur la sélection |                                     |

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 1051351.0 , 6866735.0 (Lambert 93)

Superficie totale 9848 m<sup>2</sup>

Perimètre total 527 m

## Liste parcellaire cadastral

---

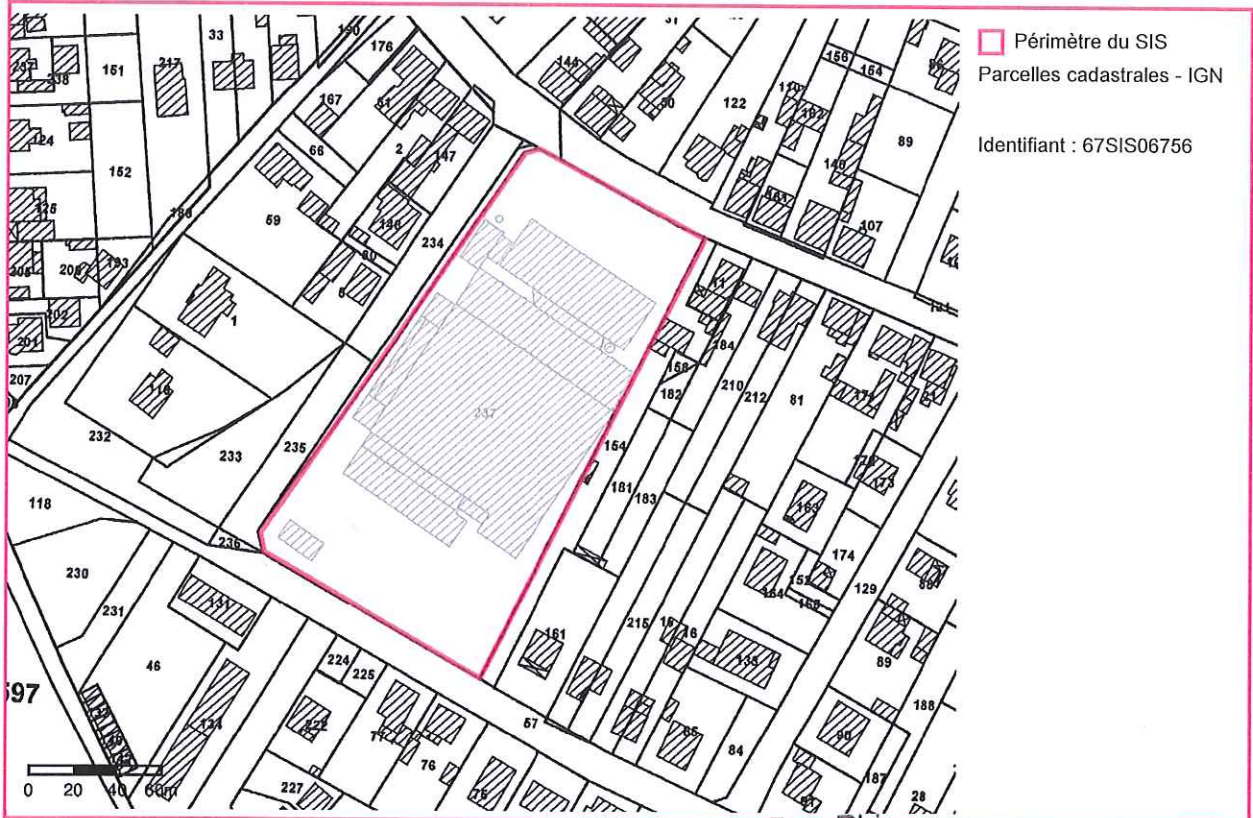
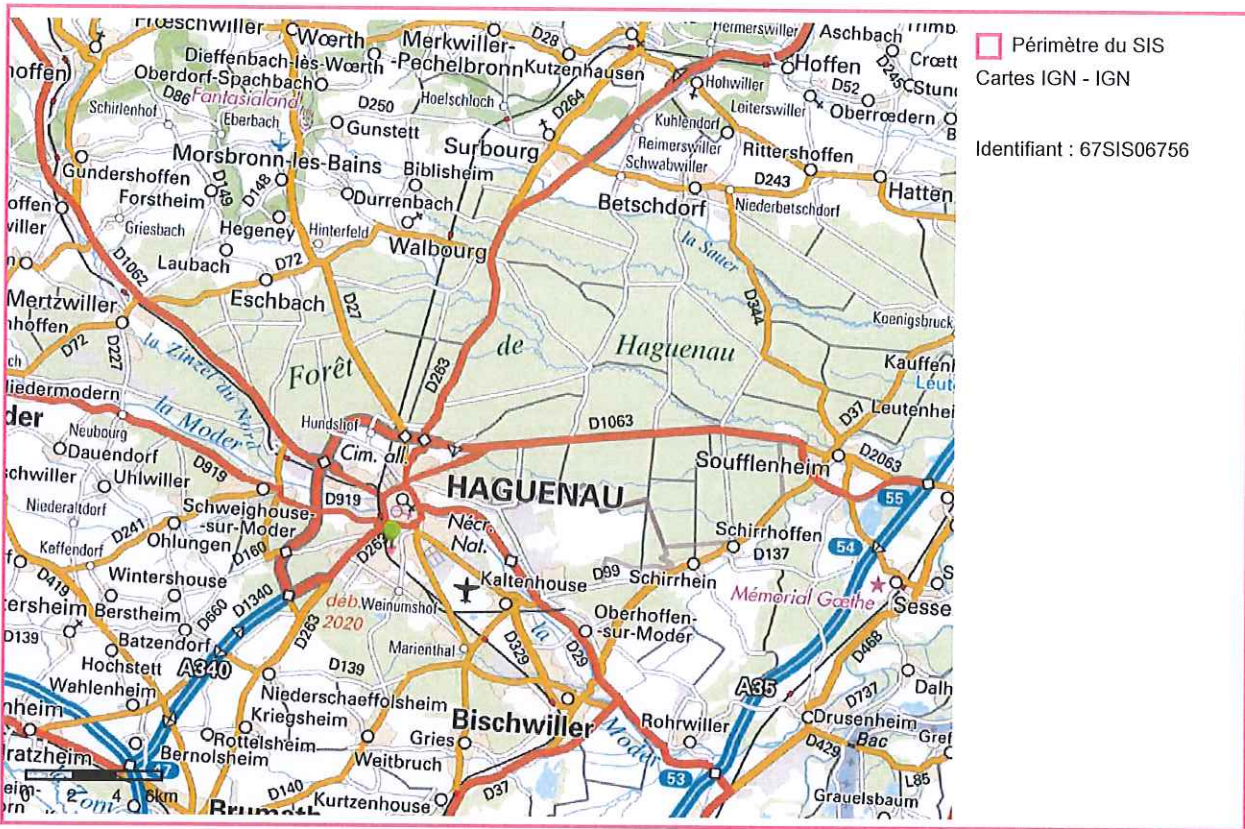
Date de vérification du  
parcellaire

| Commune  | Section | Parcelle | Date génération |
|----------|---------|----------|-----------------|
| HAGUENAU | CZ      | 237      | 06/02/2018      |
| HAGUENAU | CZ      | 154      | 06/02/2018      |

## Documents

---

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu { pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour

Pour le Préfet et par délégation  
Maire Générale Adjointe



*[Signature]*